

## **NOTICE EXPLICATIVE : DISPENSES**

### Assiduité

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

### Absence aux épreuves convoquées

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profils spécifiques

### Absence aux épreuves non convoquées

Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation

Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant peut en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 7 jours après l'épreuve.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut il n'est pas tenu compte de la note manquante.

### → **Dispense d'assiduité**

Dans tous les cas, remplir une feuille récapitulative "AMENAGEMENT D'ETUDES"

Autant de feuilles "ANNEXE : MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR MODULE" que de matières dont une dispense d'assiduité est demandée, **après s'être mis d'accord avec l'enseignant** de TD/TP ou de cours.

Indiquer obligatoirement dans la partie "Description des modalités appliquées":

- s'il s'agit d'une dispense totale d'évaluation (uniquement si le module n'a pas donné lieu à convocation)
- s'il s'agit uniquement d'une dispense d'assiduité aux TD/TP et que l'étudiant passera normalement toutes les épreuves d'évaluation
- s'il s'agit d'une dispense d'assiduité aux TD/TP avec aménagement spécifique des modalités d'épreuve. Dans ce cas, décrire ces modalités de remplacement (par exemple : oral de remplacement, projet à la place de TP noté, devoir à la maison à la place d'une interrogation écrite, délai supplémentaire de rendu de projet, etc.)
- faire obligatoirement signer l'enseignant

Rendre les feuilles complétées à la scolarité, accompagnées de tous les **justificatifs**.

Les feuilles remplies de façon incomplète ou rendues après la date limite seront refusées.